# TRIER, MAINTENANT C'EST + FACILE GUIDE DU TRI





SYNDICAT MIXTE D'ORDURES MÉNAGÈRES DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE

## TRIEZ FACILE,

Faire le bon geste de tri est essentiel car un déchet bien trié peut être recyclé ou transformé, donc redevenir utile.

C'est pour vous simplifier le tri et, ensemble, faire progresser le recyclage, que nous avons engagé l'extension des consignes à tous les emballages plastiques.



Vous pouvez désormais jeter dans le bac jaune tous les emballages ménagers, sans distinction, qu'ils soient en métal, en papier, en carton ou en plastique!

> C'est aussi pour vous simplifier le tri que nous avons décidé d'implanter plus de 70 nouveaux conteneurs à verre sur notre territoire.

Nous avons donc concu ce nouveau quide qui vous aidera au quotidien.

Vous y trouverez toutes les indications utiles et les informations indispensables pour mettre dans le bon bac, déposer au bon moment et au bon endroit ce que vous voulez jeter. Un geste simple aux conséquences directement mesurables pour notre environnement.

Alors, tout simplement, triez pour recycler!

Jean-François Vigier

Président du Siom de la Vallée de Chevreuse Maire de Bures-sur-Yvette





## TRIEZ UTILE!

Les emballages ménagers plastiques	4
Les papiers	9
Les cartons & briques alimentaires	10
Les emballages métalliques	12
Le verre	14
Les ordures ménagères	18
Les encombrants ménagers	20
Les déchets toxiques	22
Les déchets verts	23
Les déchets d'équipements électriques & électroniques	24
La déchèterie-ressourcerie du Siom	26

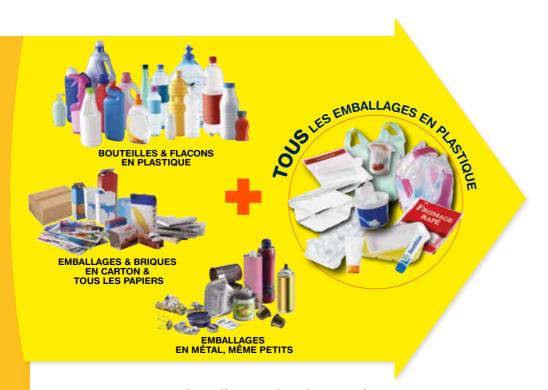






\_

### LES EMBALLAGES MÉNAGERS PLASTIQUES



Avec l'extension des consignes à TOUS les emballages ménagers plastiques, le tri est plus simple !



Vous pouvez désormais jeter dans le bac jaune tous les emballages ménagers sans distinction : ceux en métal, en papier, en carton, en plastique... tous sans exception !

CELA PERMETTRA LE RECYCLAGE DE PLUS DE 1000 TONNES D'EMBALLAGES SUPPLÉMENTAIRES PAR AN !

**ATTENTION :** ces consignes prévalent désormais sur les consignes nationales, notamment celles figurant sur les emballages.







### Il suffit de mettre dans le bac jaune TOUS les emballages ménagers plastiques, SAUF LES OBJETS.

• Toutes les bouteilles (eau, huile, soda, lait, jus de fruits...) qu'elles soient opaques ou transparentes.





• Tous les tubes, les flacons et bidons (lessive, produits ménagers, gel douche, tubes de produits cosmétiques, dentifrice...).



• Toutes les barquettes (de viande, de beurre, de pâtisseries, de salades préparées, de plats cuisinés...) et les éléments de calage en polystyrène.



 Toutes les boîtes (œufs, poudre chocolatée...) et tous les pots (yaourt, crème fraîche, produits cosmétiques ou d'hygiène...).



• Tous les sacs et sachets (sacs de caisse, sachets Zip, sacs de produits surgelés, de fromage râpé, sachets de bonbons, de pain de mie...).



• Tous les films (films alimentaires, films de protection des journaux, films de protection des packs d'eau ou de lait...).



### TRIEZ POUR RECYCLER!



- 1 tonne de PET<sup>(\*)</sup> recyclé = **2,29 tonnes** équivalent **CO2 évitées**
- 1 kilo de Film transparent ou de sachets plastiques recyclés
   = 0,8 kilo équivalent PETROLE économisé
- 1 tonne de PEHD<sup>(\*\*)</sup> recyclé = **68 BACS DE COLLECTE** de 120 Litres

(\*) PET : Polyéthylène Téréphtalate (\*\*) PEHD : Polyéthylène Haute Densité



• Les emballages plastiques (bouteilles et flacons) sont compactés, puis transportés vers un centre de régénération. Ils sont broyés en paillettes et plongés dans l'eau. Les paillettes et les granulés sont ensuite envoyés au recycleur qui les transforme, soit en nouveaux produits, soit en emballages.









### LES PAPIERS



### Il suffit de mettre dans le bac jaune **TOUS** les papiers.

• Les journaux, les magazines, les prospectus, les annuaires, les enveloppes, les papiers d'écriture et de bureau, le papier cadeau...



### TRIEZ POUR RECYCLER!

- Les papiers, les journaux ou les magazines, après « désencrage », sont transformés en pâte pour fabriquer à nouveau du papier.
- Taux d'utilisation des papiers et cartons recyclés = 65,9%

En

... Les emballages sont collectés et apportés en centre de tri, où ils sont séparés par famille de matériau (papier-carton, acier, aluminium, plastique). La revente de ces matériaux à des recycleurs génère des recettes pour le Siom.







# LES CARTONS & BRIQUES ALIMENTAIRES



• Cartons: emballages de colis, emballages alimentaires gras (pizzas, sandwichs), barils (lessive...).



• Cartonnettes de suremballages (gâteaux, sucre, thé, céréales, yaourts, soupes, purée, riz, pâtes...)



• Briques alimentaires (jus de fruits, lait, soupe...).



### TRIEZ POUR RECYCLER!

• Une fois triés, les cartons et briques sont transportés à la papeterie. Les fibres sont raffinées puis essorées, séchées et pressées pour faire de la pâte cellulosique.



On obtient de la feuille de papier qu'on enroule en de grosses bobines.

Une fois à la cartonnerie, on décline ces feuilles soit en nouveaux produits, soit en emballages.

• La fibre de cellulose se recycle jusqu'à 5 FOIS.



- La pulpe des briques alimentaires servira à confectionner, entre autres, du papier toilette, des mouchoirs ou du papier d'essuyage industriel.
- 1 tonne de briques alimentaires = 1,98 tonne de BOIS









### LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES



 Petits emballages métalliques ou en aluminium (muselets de bouteilles, couvercles de bocaux, capsules et dosettes de café, blisters de médicaments, tubes de crème, papier aluminium...).



 Aérosols et bidons (mousse à raser, déodorant, désodorisant, dépoussiérant, sirop, huile alimentaire...).



 Boîtes de conserve et canettes (conserve de fruits, de légumes, de poissons...; canettes de jus de fruits, de sodas...).



### TRIEZ POUR RECYCLER HIGH TECH!

**Une fois trié, l'aluminium** est compacté en paquets pour être transporté vers un centre d'affinage. On le broie puis on le fond pour le couler en **lingots** ou le conserver **sous forme liquide** pour expédition chez les industries de transformation.

L'acier des boîtes de conserve ou des canettes est déposé à l'aciérie où il est broyé, fondu puis étiré et transformé en bobines, en barres ou en fils.



... Ce système permet **de limiter les pollutions** de l'air, de l'eau ou des sols dues à l'extraction des ressources naturelles nécessaires à la production de matières premières.

En

... Le recyclage favorise enfin d'importantes économies d'énergie : fabriquer un produit à partir d'aluminium recyclé permet par exemple d'utiliser 95% d'énergie en moins qu'en utilisant de la bauxite (la ressource naturelle dont est issu l'aluminium).

### **LE VERRE**



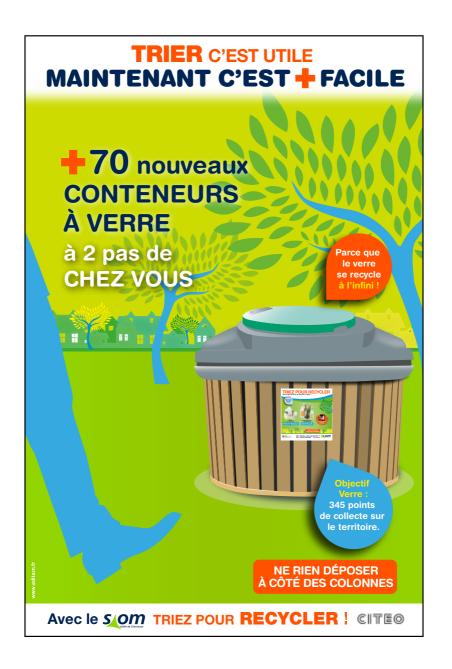


Le Siom, avec le partenariat financier de CITEO, met à votre disposition plus de 70 points de collecte supplémentaires pour le verre.

PRÈS DE 350 TONNES DE VERRE SUPPLÉMENTAIRES POURRONT, AINSI, ÊTRE RECYCLÉES CHAQUE ANNÉE!



NOTA BENE : vous pourrez localiser les emplacements de tous ces conteneurs à verre sur les sites d'information de votre commune et du Siom (www.siom.fr).





### **GRÂCE AUX NOUVEAUX CONTENEURS** à verre supplémentaires implantés « à 2 pas de chez vous »...

• **Bouteilles et flacons** (jus de fruits, boissons alcoolisées, huile, vinaigre, flacons de parfum...).



• Pots et bocaux (yaourt, confiture, sauces, condiments, épices...).



### **INTERDITS**

Faïence, porcelaine, verre de vaisselle, miroirs, vitres, terre cuite, poterie, pots de fleurs, ampoules à filament.



#### 4

# TRIEZ POUR **RECYCLER**PARCE QUE LE VERRE SE RECYCLE À L'INFINI!

- 1 tonne de verre = 22 222 bouteilles de 75cl
- Le verre brut est débarrassé de ses impuretés puis fondu à plus de 1500 degrés. Devenu calcin, il est prêt à redevenir du verre. Le plus souvent transformé en bouteilles, le verre peut également prendre n'importe quelle forme. Les bouteilles recyclées sont remplies et conditionnées au centre d'embouteillage.
  - 1 tonne de calcin = 0,5 T équivalent CO2 évitée







- En
- ... Le verre est le 1<sup>er</sup> matériau consommé et le 1<sup>er</sup> matériau recyclé : 100% des tonnages sont recyclés en France.
- 1 600 emplois pour le recyclage du verre (Données 2013).
- Chaque tonne de verre recyclée peut générer jusqu'à 130 € d'économie.







18

### LES ORDURES MÉNAGÈRES



### • Ce sont les déchets qui ne peuvent pas être recyclés :

- Déchets alimentaires et organiques (si vous n'avez pas de composteur)
- Textiles sanitaires : couches-culottes, lingettes, mouchoirs, essuie-tout salis...
- Faïence, porcelaine, verre de vaisselles brisées...
- Miroirs, vitres cassées
- Poterie, terre cuite, pots de fleurs...
- Ampoules à filament
- Petits objets en bois, en plastique, en métal...



La chaleur dégagée par leur combustion est transformée en énergie électrique et thermique.

- Les 93 426 tonnes de déchets reçus à l'UVE du Siom en 201 ont permis de produire :
  - 101 677 MWh de chaleur pour répondre aux besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire des habitants de la ville des Ulis et des entreprises du parc d'activités de Courtaboeuf.
  - 22 253 MWh d'électricité : une partie est utilisée pour les besoins de l'usine, le surplus (17 609 MWh) est vendu sur le réseau ERDF à EDF.

400 bacs d'ordures ménagères de 120 litres



Chauffage d'une maison pendant 1 an



L'UVE DU SIOM, LEADER ÉNERGÉTIQUE MONDIAL.













### LES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Pour être collectés, les objets encombrants doivent être déposés la veille du passage de la benne, en bordure de voie publique et être bien rangés.

### Les encombrants autorisés

#### • Objets volumineux de la maison

- Literie: lit, sommier, matelas...

 Mobilier: table, chaise, armoire, buffet, commode, bibliothèque, étagère, meubles de cuisine, de salle de bain, de bureaux...

- Sanitaire: baignoire, bac douche, (PVC)...

- **Puériculture** : poussette, landau, siège auto, trotteur, table à langer, baignoire bébé, parc, chaise haute, lit pliant, jouets volumineux...

#### • Déchets issus du bricolage familial

- Porte, volet, revêtement de sol (moquette, lino, parquet, planche...)

### Déchets de jardin

- Outillage: brouette, pelle, bêche, râteau...

- **Equipement de jardin** : barbecue, parasol, mobilier de jardin, balançoire, toboggan, citerne, grillage...

### • Déchets issus des activités de loisirs et sport

- Bicyclette, trottinette, skate, piscine gonflable...

#### Divers

- Palette de bois, ferraille, emballages volumineux (gros cartons)...





### Les encombrants non autorisés/refusés

- DEEE (Déchets d'Equipements Electriques ou Electroniques): réfrigérateur, congélateur, four/micro-ondes, cuisinière, plaque de cuisson, lave-linge, sèche-linge, appareil de chauffage au gaz ou électrique, aspirateur, fer à repasser/centrale vapeur...
- Produits Acides, Bases, Solvants liquides, Phytosanitaires, Peintures, Huiles...
- Pneus et batteries
- Déchets issus de travaux: terre, déblais, gravats, amiante-ciment, plaque de plâtre, évier, lavabo, bidet, wc, ballon d'eau chaude, chauffe-eau, adoucisseur, fenêtre, vitre, miroir...
  - Volume maximal accepté sur la voie publique 2 m<sup>3</sup>
  - Le dépôt, en dehors des jours de collecte, est passible d'une amende.

### TRIEZ POUR RECYCLER!

- Les encombrants collectés sont acheminés sur une plateforme pour y être triés en plusieurs catégories :
- le mobilier d'un côté,
- les matériaux (carton, bois ou ferraille) de l'autre, soit près de **70% du tonnage global collecté par le Siom,** sont ensuite recyclés pour constituer d'autres matériaux (bois aggloméré, acier...) **ou sont incinérés pour produire de l'énergie.**







## LES DÉCHETS TOXIQUES



Ces déchets toxiques ne doivent pas être mélangés avec les autres car ils sont dangereux pour la santé et/ou pour l'environnement :

### **Déchets Chimiques**

- Acides (acide chlorhydrique, sulfurique, décapants, détartrants).
- Bases (soude, ammoniaque, détergents...).
- Solvants liquides (diluants, détachants).
- Phytosanitaires (pesticides, fongicides, herbicides, engrais).
- Produits pâteux (peintures, colles, vernis, solvants, cires...).
  - Huiles moteurs et hydrauliques.

### **Déchets Divers Spécifiques**

- Huiles et graisses végétales (huile de friture...).
- Batteries, piles, accumulateurs, ampoules basse consommation, néons...).

Retrouvez la liste complète sur www.ecodds.com.

# INTERDITS Amiante, produits explosifs, produits radioactifs...

### **Solutions**

- Dépôt en déchèterie
- Dépôt dans les armoires DMS des Centres Techniques Municipaux (renseignements en Mairie)
- A noter: Les piles usagées peuvent être rapportées dans les bornes prévues à cet effet dans les magasins ou bâtiments publics.

### TRIEZ POUR RECYCLER!

Grâce au recyclage de ces produits des contaminations sont évitées.

 Une fois valorisés, certains déchets divers spéciaux vont permettre de produire des batteries ou des huiles de régénération.

### LES DÉCHETS VERTS

- Herbe de tonte, feuillages, mauvaises herbes,
- Fleurs coupées,
- Branches d'arbres, de haies taillées, sapins de noël...



#### **Solutions**



- Composteur
- Dépôt en déchèterie
- Collecte en porte à porte (calendrier sur www.siom.fr) :
  - Les branches mises dans les bacs végétaux, ne doivent pas être d'une longueur supérieure à 1 mètre et d'un diamètre supérieur à 10 cm.
  - **Les fagots** sont autorisés, limités à 10, d'un diamètre maximum de 40 cm et d'une longueur d'un mètre.

INTERDITS
Pots de fleurs
et jardinières,
gravats, terre.

### TRIEZ POUR RECYCLER!



Les déchets végétaux, d'origine organique, deviennent du **compost** permettant de nourrir le sol et les plantes.

• Les végétaux collectés par le Siom sont envoyés sur une plate-forme de compostage.

En

... Vous pouvez aussi composter, vous-même, vos végétaux : le Siom organise régulièrement des formations individuelles.

(contact: Service Prévention au 01 64 53 30 00 ou prevention@siom.fr).

G.



### LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES & ÉLECTRONIQUES



Un DEEE (ou D3E) c'est un équipement fonctionnant avec une prise, une pile ou un accumulateur, qui est usagé et dont on veut se débarrasser :

- **Gros appareils électroménagers** (lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, congélateur, four électrique, climatiseur, téléviseur, ordinateur...).
- Petits appareils ménagers (réveil, radiateur, ventilateur, aspirateur, cafetière, magnétoscope, camescope, chaine hi-fi, imprimante...).















INTERDIT
de déposer les
DEEE sur la voie
publique pour
la collecte des
encombrants.



#### **Solutions**

- Dépôt en déchèterie
- Dépôt aux points de collecte DEEE. Principalement situés dans les Centres
  Techniques Municipaux (renseignements en mairie) ou à la déchèterie ressourcerie
  du Siom à Villejust.
- Principe du 1 pour 1 : quand vous achetez un nouvel appareil, le vendeur a l'obligation de vous reprendre l'ancien.

FINIS les réfrigérateurs, télévisions, radios déposés sur le trottoir avec les encombrants : PLACE au recyclage de ces déchets.

- Les DEEE sont triés et démantelés afin de séparer et valoriser toutes les matières qui le composent (acier, plastique, cartes électroniques, tubes cathodiques...) et pour éliminer les substances polluantes.
- Beaucoup de sociétés et de boutiques proposent aujourd'hui des gammes de smartphones ou d'équipements informatiques issus de filières de recyclage.



• Chez Ecodair, par exemple, on reconditionne des écrans plats, des ordinateurs de chez Dassault, entre autres.

On offre ainsi des **produits** de seconde vie à un prix solidaire, tout en créant des emplois d'insertion.





• Plus judicieux encore : la « W.Afate », une imprimante 3D entièrement fabriquée à partir de déchets électroniques. C'est la géniale invention de Woelab, un fablab togolais, et qui a été primée par la NASA. Comme quoi l'innovation ne vient pas seulement d'Europe, d'Asie ou de la Silicon Valley!









### LA DÉCHÈTERIE-RESSOURCERIE DU SIOM

### En

#### **ENCOMBRANTS**

- Plâtre
- Vitres
- PVC
- Miroirs



#### GRAVATS

- Terre

Vous pouvez directement déposer tous les déchets suivants :

- Tuiles
- Pierre, sable
- Béton
- -Sanitaire





### INCINÉRABLES

#### MOBILIER

- Chaises
- Literie
- Fauteuils
- Meubles
- Tables
- Rangements



#### ● FFRRAILIF

- Tubes
- Jantes
- Métaux



### AUTRES

- Peintures

- Cartouches d'encres

- Bouteilles de gaz

- Batteries, piles - Néons, ampoules

- Radiographies
- Seringues avec aiguilles\*

DÉCHETS DANGEREUX

- Huiles de friture, vidange...

### DÉCHETS VERTS

 LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS **ÉLECTRIQUES & ÉLECTRONIQUES** 

\*ces déchets d'activité de soin à risque infectieux. doivent être déposés uniquement dans des boîtes fermées pour déchets perforants.





Pour toute demande exceptionnelle, contactez-nous via l'application somDirect ou par téléphone au 01 64 53 30 32

Chemin Départemental 118 – Avenue des Deux Lacs - 91140 – Villejust

#### A noter

- Accès gratuit pour les particuliers du territoire du Siom et limité aux véhicules d'un PTAC < 3,5 T.</li>
- Se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité pour obtenir une carte d'accès.
   5 passages par mois sont autorisés.
- Les professionnels et les camions plateau (bennes) ne sont pas admis.

### Ouvert 7j/7

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 le samedi de 9h00 à 17h30 les dimanches de 9h00 à 12h45

Ouverture certains jours fériés de 9h à 12h45 : le 18 avril, le 8 mai, le 26 mai, le 6 juin, le 1er novembre, le 11 novembre.

Fermetures : le 1er janvier, le 1er mai, le 14 juillet, le 15 août et le 25 décembre.

Dernier passage: 10 minutes avant la fermeture.

### TRIEZ POUR RECYCLER!

• Le Siom a créé une **ressourcerie** sur le site de Villejust avec deux containers maritimes dédiés au réemploi. Vous pouvez donc y déposer tous les objets que vous n'utilisez plus. Une fois restaurés, ils sont revendus par **Emmaüs Longjumeau.** 



- En moyenne, chaque année, environ 40 tonnes sont récupérées, tous objets confondus (meubles, vélos, bibelots, vaisselle, livres, etc.).
- Les vêtements, accessoires et chaussures peuvent être déposés dans l'une des 73 bornes implantées sur le territoire du Siom, notamment à la déchèterie de Villejust. Une fois triés, les textiles en bon état sont vendus au profit de la solidarité (ex. boutiques Emmaüs). Ce qui ne peut pas être revendu est valorisé ou recyclé (chiffons d'essuyage, isolant thermique...).







Chemin Départemental 118 – Avenue des Deux Lacs - 91140 – Villejust Tél.: 0164533000 - www.siom.fr